

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Vote du compte administratif 2025

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 15 juin 2026 ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2025 sont conformes à ceux du compte de gestion 2025 établi par le comptable public ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter et de voter le compte administratif de l'exercice 2025 hors la présence du Maire ;

Considérant que, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, **Monsieur/Madame XXXX** a été élu(e) président(e) de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2025 ;

Étant précisé que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote du compte administratif et n'a pas pris part aux débats ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2025 et constate les résultats définitifs suivants :

en Euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2025	9 170 256,09	2 123 302,66	11 293 558,75
<i>DONT RATTACHEMENT</i>	178 772,18		178 772,18
RECETTES 2025	9 317 471,40	2 181 463,91	11 498 935,31
<i>DONT RATTACHEMENT</i>	207 869,80		207 869,80
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	147 215,31	58 161,25	205 376,56
RESULTAT REPORTE 2024	530 361,85	-662 452,96	-132 091,11
RESULTAT CUMULE	677 577,16	-604 291,71	73 285,45
RAR DEPENSES		1 116 603,52	1 116 603,52
RAR RECETTES		1 526 033,56	1 526 033,56
SOLDE RAR		409 430,04	409 430,04
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	677 577,16	-194 861,67	482 715,49

ARTICLE 2 : VOTER le compte administratif 2025 annexé à la présente délibération

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2026.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr